

Je place mon enfant

Informations générales

Vous cherchez un lieu d'accueil pour votre enfant ? La Coordinatrice vous renseignera sur les institutions extra familiales de la région de Moutier, les crèches, la garderie, l'EJC et enfin le SAF afin que vous puissiez faire votre choix.

Si le fonctionnement du SAF vous convient, après inscription, la Coordinatrice cherchera l'assistante parentale répondant le mieux à votre demande en fonction de vos horaires, du lieu de votre domicile, de l'âge de votre enfant et de l'école suivie par votre (vos) enfant(s).

L'assistante parentale disponible qui répondra le mieux à vos attentes vous sera proposée avec une visite à son domicile.

Si elle vous convient et que vous lui convenez, d'autres visites devront être prévues avant le début du placement, afin que votre (vos) enfant(s) et vous-même puissiez mieux faire connaissance avec elle et régler différents petits détails.

Il est important ensuite qu'une collaboration constructive s'établisse entre vous et l'assistante parentale pour le bien des enfants.

Seules les inscriptions d'au moins 4 heures chaque semaine seront prises en compte afin que votre (vos) enfant(s) reste(nt) habitué(s) à son(leur) lieu d'accueil.

Lors de l'inscription, un contrat sera établi avec les parents (voir tarifs à l'heure et tarifs des repas) en fonction d'un nombre d'heures réservées chez l'assistante parentale. Ce forfait sera ensuite facturé, que l'enfant soit présent ou non (voir directives de fonctionnement).

Directives de fonctionnement

Tarifs à l'heure

Le barème des prix de pension à l'heure est fixé par la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Il tient compte du revenu des parents, de leur fortune imposable et de la taille de la famille. Il est réadapté chaque année en août. Voir tarifs ci-dessous.

Tarifs des repas

Le prix des repas est fixé par le Conseil municipal de Moutier et ne dépend pas du revenu de la famille.

- Petit déjeuner : Fr. 1.50
- Repas de midi : Fr. 5.50
- Goûter : Fr. 1.50
- Repas du soir : Fr. 3.50

Ces prix sont majorés de fr. 0.50 dès l'âge de six ans.